

Campagne de Bourse Complémentaire

Cette campagne de bourse concerne les élèves scolarisés en 2015 / 2016 :

- *Dans le dispositif de la mission de lutte contre le décrochage scolaire*
- *Les élèves inscrits en 3^{ème} Pré-pro et sortant de 4^{ème}*

Les élèves n'ayant jamais été boursiers de lycée qui :

- *Redoublent leur classe de fin de cycle (Terminale, dernière année de BEP ou de CAP)*
- *Les élèves déjà titulaires d'un CAP ou d'un BEP qui sont inscrit en dernière année de CAP ou de BEP, soit en Baccalauréat Professionnel*
- *Les élèves non scolarisés en 2013/2014*

Les dossiers sont à retirer du 13 octobre 2015 au 16 octobre 2015 au secrétariat de la scolarité.

Campagne de Bourse Provisoire

La demande peut être présentée par les familles qui, par suites d'évènements graves et imprévisibles ont subi un changement de situation familiale ou professionnelle, intervenus après la fin de la campagne de bourse (clôturée en juin 2015).

Cette demande de bourse provisoire ne concerne que les élèves non boursiers.

Seuls seront étudiés les dossiers répondants aux critères mentionnés ci-dessus.

Les dossiers sont à retirer du 13 octobre 2015 au 16 octobre 2015 au secrétariat de la scolarité.